

Image not found or type unknown



Capital or pour achat immobilier ?

Par **pourmoi**, le **07/05/2008** à **16:30**

Bonjour,
Qu'est-il possible d'envisager comme solution (anonyme et la moins pénalisante possible) lorsque l'on possède un capital Or d'environ 60 000 euros et que l'on souhaite, par exemple, utiliser cette somme en apport pour investir dans l'achat d'un appartement ?
Je sais que la vente d'or n'est pas assujettie à la TVA, qu'elle est taxée par la TMP (8%) et peut se faire en espèces, sous anonymat, jusqu'à 3000 euros.
MAIS une pièce d'identité est demandée au dessus de 8000 euros et toute transaction supérieure à 15 000 euros sera réglée par chèque (donc plus d'anonymat dans ce cas !)
De plus, une fois la transaction éventuellement faite, COMMENT justifier (s'il le fallait ? et le faut-il ?) l'apport en espèces de 60 000 euros ? (Fisc, Banque, etc...)
Merci de vos conseils et de vos expériences !!
Cordialement.